Les œuvres de miséricorde, expression de la charité

Chrétien, prêtre et puis évêque, Augustin connaît bien les réalités sociales. Il fréquente toutes les couches de la société. De ce fait, il s'appuie sur une expérience personnelle de ce qu'est être riche et être pauvre. Les œuvres de charité sont des actes concrets qu'il pratique par lui-même et qu'il a souvent l'occasion d'analyser dans les comportements des autres. Les dimensions spirituelles et pratiques de la charité chrétienne se nourrissent en lui mutuellement. La lecture de la Parole de Dieu ainsi que les convictions personnelles ne peuvent plus rester dans le registre de l'abstrait, mais sont très vite confrontées à la vie concrète. D'ailleurs, il a su se rendre disponible pour écouter la voix des pauvres de son diocèse, répondre à leurs sollicitations, et aussi pour conseiller les riches sur leurs devoirs de chrétiens. Dans ses sermons et ses différents écrits, les œuvres de charité se présentent de différentes manières. Dans cet article, nous allons parcourir ce thème augustinien pour discerner les différentes motivations derrière les œuvres de charité et quelques considérations sur la façon de bien les mener.

Précisons d'abord que les œuvres de charité ne sont pas uniquement une affaire de riches dont les moyens matériels procurent de grandes possibilités de dons. L'intention compte pour beaucoup, y compris quand elle n'est pas suivie d'acte concret. En évoquant l'hymne à la charité (1 Co 13), Augustin précise que celui qui a l'amour, mais qui « sans avoir distribué ses biens aux pauvres - soit qu'il n'en eût pas à leur distribuer, soit que le besoin l'en empêchât - [...], celui-là, l'amour le conduit au royaume, si bien que seule la charité peut faire en sorte que la foi même soit utile. » (De Trinitate XV,8,32, Bibliothèque Augustinienne [=BA] 16, p. 511-513).

Que l'on se retrouve en situation de richesse ou de pauvreté, volontaire ou involontaire, nous sommes tous concernés.

1 Pourquoi réaliser des œuvres de charité ?

1.1. Pour un bon usage des biens

En matière d'œuvres de charité, Augustin est conscient de l'enjeu de bien concilier les bonnes intentions et les réalisations concrètes. Si ceux qui n'ont pas les moyens financiers de donner l'aumône ne sont pas pointés du doigt, ceux qui sont en mesure et qui trouvent des prétextes pour ne pas le faire sont vite rappelés à leur devoir. Il exhorte chaque riche : « Sois bon, toi qui possèdes du bien. Les richesses sont bonnes, l'or est bon, l'argent est bon, les grandes familles et les propriétés sont bonnes, tout cela est bon, mais pour faire du bien » (Sermon [= S.] 48,8). Il va même plus loin en se demandant : « Est-on en droit d'avoir ce qu'on ne sait employer avec justice ? Et si l'on se prétend possesseur de ce que l'on retient sans aucun droit, on n'en est pas le possesseur légitime, mais l'impudent et injuste usurpateur. » (S. 50, 4).

Dans ce sens, Augustin va par exemple juger les riches qui vivent dans la luxure et qui ferment leurs oreilles et leurs cœurs aux cris des pauvres. C'est le cas du riche qui opprime les pauvres et qui dépense son argent dans les jeux et le divertissement. À Augustin de poser la question en des termes sévères : « Et puisque l'homme peut malheureusement faire un si triste usage de l'opulence, ne vaut-il pas mieux que Dieu l'en dépouille, ne lui en fasse pas don ? » (S. 32,20).

Le *Sermon* 177, dans lequel Augustin met en garde contre l'avarice, donne tout un programme. « Mais que feras-tu de ce que tu possèdes, toi qui es riche ? [...] N'hésite donc pas à pratiquer encore ce qui suit : *Qu'ils soient riches en bonnes œuvres* (1 Tm 6,18). [...] Fais consister ton opulence à donner aisément. » (*S.* 177,10).

1.2. Pour le salut de son âme

Aussi louable que cette démarche puisse paraître, réaliser les œuvres de charité par souci de bon usage des biens présente une sérieuse limite. Cette motivation présentée ainsi met les biens au centre. Mais au-delà des biens, il y a d'autres considérations plus importantes. Le même paragraphe du *Sermon* 177 nous donne ainsi une clé de compréhension de la finalité des œuvres de charité et du partage avec les pauvres :

« Est-ce perdre ? [...] Le Seigneur notre Dieu veut donc faire de nous des espèces de commerçants ; lui-même échange avec nous. Nous donnons ce qui se trouve ici, partout, pour recevoir ce qui est près de lui en pleine abondance ; semblables à ces nombreux négociants qui échangent leurs marchandises, qui donnent ici une chose pour ailleurs en recevoir d'autres. [...] Nous donnons donc la terre pour le ciel, ce qui est temporel pour ce qui est éternel, ce qui se corrompt pour ce qui est inaltérable ». (S. 177,10).

L'objectif ultime est donc la sanctification de la personne humaine. Pour Augustin, pratiquer l'aumône en réalisant des œuvres de charité constitue un moyen efficace pour bien vivre la vie chrétienne. Il nous dit que « l'aumône et l'oraison nous purifient de nos fautes » (S. 56,12).

L'idée que la pratique des œuvres de charité apporte le pardon des péchés est une idée assez commune à l'époque d'Augustin. L'échange dont on vient d'expliquer le mécanisme risque rapidement de basculer vers un système de tarification réglementée où la gravité du péché commis requiert une aumône dont le montant lui est proportionnel. Dans le livre XXI de la *Cité de Dieu*, Augustin s'oppose à ceux qui justifient cette dérive :

« Ainsi en effet seraient-ils forcés d'avouer qu'il pourrait se faire qu'un homme tout à fait riche puisse racheter par dix menues pièces de monnaie distribuées en aumône au cours de la journée des homicides, des adultères et n'importe quels crimes abominables. S'il est tout à fait absurde et hors de sens de le dire et, vraiment, si l'on cherche quelles sont les dignes aumônes en proportion des péchés, celles dont le Précurseur lui-même du Christ disait : Faites donc de dignes fruits de pénitence (Mt 3,8), on constate sans aucun doute que ceux-là ne les font pas qui, jusqu'à la mort, ensevelissent leur vie sous l'accomplissement de crimes quotidiens [...] Si donc il nous faut faire des aumônes, c'est pour être exaucés lorsque nous prions pour nos péchés passés et non pour croire qu'en y persévérant, nous achetions la liberté de mal faire. » (Cité de Dieu XXI,27,2 BA 37, p. 505-507).

Cette motivation déplace le centre d'intérêt des biens matériels vers celui qui en a la possession et la gérance. Elle met chacun

devant sa responsabilité. Cependant s'y arrêter risque de faire tomber dans l'individualisme et l'égoïsme. Les richesses à partager ainsi que les pauvres qui bénéficient de l'aumône ne sont que des instruments pour la sanctification de l'âme du bienfaiteur. Augustin s'indigne face à cette tendance : « Souhaiter qu'il y ait des misérables afin de les soulager, c'est une miséricorde cruelle. Cela reviendrait au médecin qui voudrait voir beaucoup de malades afin d'exercer son art, et alors art bien cruel! » (Commentaire du Ps [= En. in Ps.] 125,14).

1.3. Par amour du prochain

Il faut donc rectifier cette attitude égoïste en engageant les œuvres de charité dans une dynamique altruiste. Les humains étant tous frères, la solidarité est la traduction concrète de l'amour du prochain. Se décentrer de soi et de ses richesses et être sensible à la détresse des autres seraient moteur des œuvres de charité.

La démarche altruiste implique une réciprocité du don. La relation n'est pas unidirectionnelle, de celui qui donne vers celui qui reçoit. Les deux parties prenantes de la relation ont besoin l'une de l'autre. S'adressant au riche, Augustin donne cette exhortation étonnante :

« Remarque encore maintenant cette recommandation : *Portez mutuellement vos fardeaux* (Ga 6,2). [...] En quoi consiste le fardeau de la pauvreté ? À ne rien avoir. Et le fardeau des richesses ? À avoir plus qu'il ne faut. S'il est chargé, tu l'es aussi. Porte avec lui l'indigence, et qu'il porte l'opulence avec toi ; ainsi vos charges s'équilibreront. » (S. 164, 9).

Le but étant de faire Église et de cheminer ensemble dans une fraternité qui dépasse les différences sociales. Derrière cette relation, un souci d'égalité est présent. Riche et pauvre sont de même dignité. Augustin s'interroge :

« Pourquoi mépriser ton frère ? Vous étiez nus l'un et l'autre dans les entrailles de vos mères ; et certes quand vous serez sortis de cette vie. [...] Je parle de l'égalité de nature qui est la condition du genre humain, et dans laquelle nous naissons tous ; or, celui que nous voyons riche en cette vie, n'y sera pas toujours, non plus que le pauvre. » (En. in Ps. 72, 13).

Vu ainsi, le don n'implique plus une relation de supérieur à inférieur mais cherche à oublier les différences de niveau que l'ordre social implique et qui n'ont pas lieu d'être.

La recherche de l'égalité est aussi associée à une recherche de la justice. L'aumône ne doit pas nous faire oublier le devoir de rétablir la justice

là où elle est bafouée. Face à un riche propriétaire terrien qui porte le nom de Romulus et qui n'a pas empêché ses collaborateurs de faire payer les paysans deux fois la redevance requise par escroquerie, Augustin ne cache pas son indignation. Dans cette lettre, il demande à Romulus de prendre ses responsabilités et de rétablir la justice sociale dans son domaine en lui adressant ces paroles :

« Et plût à Dieu que l'iniquité dont vous usez envers des malheureux et des pauvres vous fût aussi nuisible qu'elle l'est à eux-mêmes! Car, pour eux, ils souffrent pendant un temps; mais voyez, pour vous, quels trésors vous vous préparez au jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres! [...] Si, au contraire, vous reconnaissez que c'est une injustice, faites ce qui convient, faites ce que Dieu ordonne, et ce que je vous demande. » (Lettre 247,1)

Pour Augustin, les œuvres de charité envers autrui ne sont pas uniquement d'ordre financier. Il n'est pas question de construire une relation de dépendance à travers le don. En commentant la première épitre de Jean, Augustin va même jusqu'à souhaiter qu'il n'y ait plus besoin de pratiquer la charité en mettant fin à la misère :

« Mais il y a une sorte d'amitié faite de bienveillance qui nous porte parfois à donner quelque chose à ceux que nous aimons. Qu'arrivet-il, s'il n'y a rien à donner? Sa bienveillance suffit à celui qui aime. Nous ne devons pas, en effet, souhaiter qu'il y ait des malheureux afin de pouvoir pratiquer des œuvres de miséricorde. Tu donnes du pain à celui qui a faim ; mais il vaudrait mieux que personne n'ait faim et que tu ne donnes rien à personne. Tu habilles celui qui est nu ; plût à Dieu que tous eussent de quoi se vêtir et que cette nécessité n'existât pas! » (*Traités sur la première épitre de Jean* [= *Tr. in ep. Io.*] 8,5, *BA* 76, p. 328).

Mettre le frère dans le besoin au centre de la démarche permet sans doute de faire de la charité un acte humaniste noble. Ce n'est plus la recherche du bon usage des biens ni même le salut de l'âme du bienfaiteur qui motive l'aumône, mais la sensibilité envers les frères en humanité qui sont dans la misère ou qui ont tout simplement soif d'amour, d'amitié et de bienveillance. Mais pour Augustin, se tenir à cette motivation n'explique pas l'origine ni la finalité de la charité. Une autre dimension est à mettre en avant.

1.4. Par amour de Dieu et par attachement au Christ

Augustin insiste sur l'impossibilité de séparer l'amour de Dieu et celui du prochain, au point même qu'il apparaît une confusion entre les

deux amours qui ne sont pour lui que deux facettes d'un même amour, ou plutôt Amour en majuscule. Etant habitués à l'expression *Dieu est amour* (1 Jn 4,8), nous pouvons nous étonner de la formule inversée « l'amour est Dieu » qu'Augustin utilise à plusieurs reprises . Par exemple il écrit : « Toi qui aimes ton frère, tu aimes nécessairement l'amour même. Or l'amour est Dieu : tout homme qui aime son frère, aime nécessairement Dieu » (*Tr. in ep. lo.* 9,10, *BA* 76, p. 389). Or, l'amour de Dieu se traduit par les œuvres de charité, et à leur tour ces dernières nous révèlent la face de Dieu.

Augustin propose une double hiérarchisation : car, si « l'amour de Dieu est le premier dans l'ordre du précepte, l'amour du prochain est premier dans l'ordre de la pratique » (*Commentaire de l'Evangile de Jean* 17,8, *BA* 72, p. 93), ce qu'Augustin explique en ces termes, alors qu'il commente 1 Jn 4,20 :

« Toi, cependant, parce que tu ne vois pas encore Dieu, c'est en aimant le prochain que tu mérites de voir Dieu; en aimant le prochain, tu purifies ton œil pour voir Dieu, Jean le déclare formellement : Si tu n'aimes pas ton frère que tu vois, comment pourrastu aimer Dieu que tu ne vois pas (1 Jn 4,20)? On te dit : Aime Dieu; si tu me demandes : Montre-moi celui que je dois aimer, que répondrai-je sinon ce que Jean lui-même enseigne : Dieu, nul ne l'a jamais vu ? (Jn 1,18) Néanmoins, pour que tu n'ailles pas t'imaginer que cette vision de Dieu t'est totalement étrangère, le même apôtre dit encore : Dieu est amour et celui qui demeure dans l'amour demeure en Dieu (1 Jn 4,16). Aime ton prochain par conséquent et contemple en toi-même la source de ton amour : c'est là que tu verras Dieu autant qu'il te sera possible. » (id.)

Augustin se base sur Mt 25,31-46 pour bien identifier le prochain, à qui les œuvres de charité se destinent, au Christ lui-même. On peut noter que ce texte apparaît plus de 275 fois dans l'œuvre d'Augustin, signe de l'intérêt fort qu'il lui accorde. Les ouvres de charité sont ainsi un moyen efficace d'entretenir sa relation personnelle au Christ. Augustin nous dit clairement : « Chacun de vous s'attend à recevoir le Christ assis au Ciel : voyez-le d'abord gisant sous les portiques ; voyez-le souffrant la faim et le froid ; voyez-le indigent et étranger. Faites vos aumônes accoutumées et plus encore. » (S. 25,8). Ailleurs, il écrit : « Celui donc qui aime le Christ dans le chrétien, il lui fait l'aumône dans l'esprit par lequel il accède au Christ » (Cité de Dieu XXI,27,3 BA 37, p. 507).

Tout ce que l'on peut offrir est une sorte de prière. Il s'agit d'un retour à Celui qui nous a tout donné. Le Christ nous a même fourni l'exemple à suivre dans son incarnation et son don total. En faisant référence à

2 Co 8,9, Augustin inscrit nos œuvres de charité à la suite de Celui qui a fait charité envers nous :

> « Nous avons trouvé le vrai pauvre, le pauvre pieux, humble, n'ayant point confiance en lui-même, le pauvre véritable, membre du Pauvre qui pour nous s'est fait pauvre quand il était riche. Voyez ce Riche qui pour nous s'est fait pauvre quand il était riche; voyez ce Riche; par lui tout a été fait ; et rien n'a été fait sans lui. » (S. 14, 9)

2 Quelles sont les attitudes d'une authentique œuvre de charité?

En plus de l'importance des motivations derrière les œuvres de charité. Augustin s'intéresse aux conditions de leur réalisation. Les motivations et les conditions d'applications, quoiqu'elles paraissent appartenir à deux registres différents, ont quelque chose d'important en commun. En effet, elles font partie toutes les deux de la démarche augustinienne de la recherche d'intériorité. Pour Augustin, l'acte concret, extérieurement visible, doit s'ajuster à l'impulsion intérieure, au mouvement du cœur et de l'esprit. Deux attitudes paraissent résumer le souci d'Augustin pour que les œuvres de charité soient conformes à l'idéal qu'elles tendent à représenter : ne pas être entachées d'orgueil et être le fruit d'un vrai discernement.

2.1. Sans orgueil

On connaît la position d'Augustin contre l'orgueil, qui est le commencement de tout péché (cf Si 10,15). Il le définit en ces termes : « Mais qu'est-ce que l'orgueil, sinon le désir d'une fausse grandeur? Perversion de la grandeur, en effet, que d'abandonner le principe auquel l'âme doit s'attacher pour se faire en quelque manière son principe à elle-même? » (Cité de Dieu XIV, 13, 1, BA 35, p. 411). Au sujet de l'orgueil qui peut entacher les œuvres de charité, Augustin nous met en garde :

« Car si tu donnes quelque chose à un malheureux, peut-être désires-tu te grandir à ses dépens et peut-être veux-tu qu'il te soit soumis parce que tu es, toi, l'auteur du bienfait. C'est lui qui a eu besoin de toi et c'est toi qui as partagé ton bien. Comme si, pour avoir donné, tu paraissais plus grand que celui à qui le don a été octroyé! Souhaite qu'il soit ton égal afin que vous soyez tous deux soumis au seul être à qui on ne peut rien apporter! » (Tr. in ep. Io. 8,5, BA 76, p. 329).

En se prenant pour Dieu, l'orgueilleux fait fausse route dans la nature de ses actes. Augustin précise dans sa règle : « Les autres défauts, en effet, s'exercent dans les œuvres mauvaises pour faire qu'elles s'accomplissent, mais l'orgueil, lui, menace même les bonnes œuvres pour faire qu'elles dépérissent » (*Règle* I, 7). Le même principe s'applique aux œuvres de charité :

« Et voyez quelles œuvres considérables accomplit l'orgueil ; pénétrez votre cœur de cette idée qu'il accomplit des œuvres semblables et pour ainsi dire égales à celles de la charité [...]. Mais qui peut savoir si ce n'est pas l'orgueil qui conduit les œuvres bonnes ? Qui le voit? Où le déceler? Nous voyons les œuvres. La miséricorde nourrit, l'orgueil nourrit aussi ; la miséricorde offre l'hospitalité, l'orgueil l'offre aussi ; la miséricorde intercède pour le pauvre, l'orgueil aussi. Qu'est-ce à dire? Dans les œuvres, nous ne faisons pas la différence [...]. Rentre dans ta conscience ; interroge-la. Ne prête pas attention à ce qui fleurit à l'extérieur, mais à la racine qui est dans la terre. » (*Tr. in ep. Io.* 8,9, *BA* 76, p. 337-339).

Loin d'une perspective purement utilitariste, Augustin invite donc à ne pas s'arrêter aux apparences mais à aller plus loin et à chercher le fondement de nos actions dans notre propre conscience. En discernant, chacun aura donc à examiner l'intention qui a présidé à son acte de charité.

2.2. Avec discernement et modération

Augustin ne recommande pas seulement de réaliser les œuvres de charité, mais surtout de bien les faire. Il se montre critique envers certaines conduites excessives, bonnes dans leur apparence mais qui manquent de prudence, de discernement et de modération. Il écrit à ce propos :

« Bien peu sans doute, agissent ainsi [comme les martyrs, les moines ou les saints], et moins encore en toute prudence ; mais les peuples approuvent, les peuples écoutent, les peuples sont sympathiques, les peuples finissent par être séduits. Ils ne peuvent en faire autant, mais ne s'en prennent qu'à leur faiblesse. Et cela ne va pas sans un effort spirituel vers Dieu, ni sans quelques étincelles de vertu » (De l'utilité de croire 17,35, BA 8, p. 295-297).

Pour toutes les œuvres bonnes, il vaut mieux en faire avec beaucoup de discernement. Augustin se montre plutôt exigeant avec luimême et avec les prêtres de son diocèse. Chacun doit renoncer à ses biens personnels, comme le précise la *Règle* (I,4) : « Que ceux qui possédaient quelque bien dans le siècle acceptent de grand cœur que ce soit chose commune, dès leur entrée au monastère. ». Le scandale causé par le

testament du prêtre Januarius témoigne de l'importance de cette démarche. Ce dernier

« avait fait profession de vie commune ; c'est elle qu'il devait garder, elle qu'il devait afficher. Il ne possédait rien ? Alors il n'avait pas à faire de testament. Il possédait quelque chose ? Alors il n'avait pas à feindre d'être notre compagnon comme s'il était un pauvre de Dieu.» (S. 355).

Cependant, cette dépossession radicale et volontaire est une voie réservée à une élite qui a une vocation spécifique. Pour d'autres, il est recommandé de garder leurs richesses, tout en en faisant bon usage. Au risque de nous étonner, Augustin ne préconise pas la radicalité et l'excès en matière d'œuvres de charité. Il sait sans doute que s'il demande aux riches de tout donner, il se peut qu'ils décident de ne rien donner du tout de peur de s'appauvrir. Et même s'ils obéissent à la lettre, sur le long terme, il n'y aurait plus dans l'Église des personnes capables de porter secours aux plus vulnérables ni de subvenir aux besoins des prêtres, moines et moniales qui ont choisi la voie de la pauvreté. Faisant référence à 1 Tm 6, 18, Augustin dit : « L'Apôtre a dit : *Qu'ils partagent* et non pas : qu'ils donnent le tout. Qu'ils retiennent pour leurs besoins et même au delà. » (S. 85, 5).

Conclusion : Les œuvres de charité traduisent l'amour

L'amour de Dieu et du prochain, ainsi que l'amour de soi, se trouvent dans un mouvement circulaire :

« cette charité fraternelle – car la charité fraternelle est celle qui nous fait nous aimer les uns les autres – non seulement vient de Dieu, mais elle est Dieu. Voilà ce que nous dit cette grande autorité. Par conséquent, en aimant notre frère selon l'amour, nous aimons notre frère selon Dieu. Il ne peut se faire que nous n'aimions avant tout cet amour, grâce auquel nous aimons notre frère. » (*De Trinitate* VIII,8,12, *BA* 16, p. 65-67).

Et encore:

« Ainsi, lorsque tu aimes les membres du Christ, tu aimes le Christ; lorsque tu aimes le Christ, tu aimes le Fils de Dieu; lorsque tu aimes le Fils de Dieu, tu aimes aussi le Père. Il est donc impossible de diviser l'amour. Choisis quelque chose à aimer et tout le reste te suit. » (*Tr. in ep. Io.* 10,3, *BA* 76, p. 405)

Les œuvres de charité, prises au sens large, incluant les aumônes, le pardon mutuel, l'amitié et tout autre expression de cet amour fraternel, sont à la fois l'expression de l'amour de Dieu et de l'attachement au Christ, de la solidarité envers le prochain, de l'intention de sauver sa propre âme et de la volonté de faire bon usage de ses biens, le tout sans orgueil et avec

discernement. Augustin nous lance ainsi cette parole prophétique :

« Enlève les malheureux et cesseront les œuvres de miséricorde. Les œuvres de miséricorde cesseront. L'ardeur de la charité s'éteindra-t-elle? Non, tu aimeras plus sincèrement un homme heureux à qui tu n'as rien à offrir ; cet amour sera plus pur et beaucoup plus sincère. » (*Tr. in ep. Io.* 8,5, *BA* 76, p. 329)

Au final, ce qui prime dans les œuvres de charité, c'est davantage la charité que les œuvres.

Milad Yacoub
Augustin de l'Assomption (Paris)

Bibliographie:

- T. van Bavel, « The double face of love in Augustine », *Augustinian Studies*, 17 (1986), p. 169-181.
- G. Combès. *La charité d'après Saint Augustin.* BA. Paris : Desclée de Brouwer et cie, 1934, 321 p.
- A. Fitzgerald, « Charité (œuvres de) », in *Encyclopédie Saint Augustin : la Méditerranée et l'Europe IV^e XXI^e siècle, Paris : Cerf, 2005, p. 213-219.*
- C. Lepelley, « Saint Augustin et la voix des pauvres : son action sociale dans la région d'Hippone », in P-G. Delage (éd.), Les Pères de l'Église et la voix des pauvres, Actes du lle colloque de la Rochelle, les 2, 3 et 4 septembre 2005. La Rochelle : Histoire et Culture, 2006, p. 203-216.
- B. Ramsey, « Almsgiving in the Latin Church: The Late Fourth and Early Fifth Centuries », *Theological Studies*, 43 (June 1982), p. 226-259.
- H. Rondet, « Richesse et pauvreté dans la prédication de Saint Augustin », in H. Rondet et al., *Saint Augustin parmi nous*, Le Puy/Paris : Mappus, 1954, p. 111-134.